

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUBENAS - 0702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/06/2024 - 3450 - 2018 B 00781 - 844 718 148 - EURL GANGI GARCIA

EURL GANGI GARCIA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : PRIVAS (07000), 180 CHEMIN DE LA COTE DU BARON

844 718 148 RCS AUBENAS

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Copie certifiée conforme
Madame Samia GANGI-GARCIA
Gérant

Désignation de l'entreprise			EURL GANGI GARCIA			180 Chemin de la Cote Du Baron			Néant ☐		
Adresse de l'entreprise			07000 PRIVAS								
SIRET			8 4 4 7 1 8 1 4 8 0 0 0 1 9			Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		
						Durée de l'exercice précédent *			12		
						Exercice N clos le			31122023		
						Exercice N-1 clos le			31122022		
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3		
									Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012						
			014	746 320	016		746 320	746 320			
	Immobilisations corporelles*		028	546	030	352	194	376			
	Immobilisations financières* (1)		040	1 521 450	042		1 521 450	1 521 450			
	Total I (5)		044	2 268 317	048	352	2 267 965	2 268 147			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			108 000			
			072	20 613	074		20 613	135			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	105 436	086		105 436	23 664			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	126 049	098		126 049	131 798			
	Total général (I + II)		110	2 394 366	112	352	2 394 014	2 399 945			
PASSIF					Exercice N NET			Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			(1 587)	(1 587)				
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126			100	100				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			622 173	441 303				
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136			115 207	180 870				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142			735 893	620 686				
Provisions pour risques et charges		154									
Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			1 563 995	1 699 321				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			3 012	755				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172			45 725	51 499				
	Comptes courants d'associés		173			45 048	27 365				
	Autres dettes		175			341	319				
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176			1 658 121	1 779 259					
Total général (I + II + III)		180			2 394 014	2 399 945					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	21 060			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL GANGI GARCIA		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	120 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	22 155	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	142 155	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	39 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	362	244	12 871	
	Rémunérations du personnel *			250	126 398	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	44 740	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	182	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	8	
		260			30	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	224 171
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(82 016)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	200 000	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	2 267	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	510	
		348			2 753	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	115 207
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	115 207	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	19 701	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	501	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	10 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Détails des déductions				342	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
ZFA NG (44. quatredécies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de réhabilitation de la défense (44. terdecies)	127		
dont divers*	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col. 1				354	64 232	
Déficit col. 2				356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
Déficits antérieurs reportables : * 16 100 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col. 1				372	64 232	
Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EURL GANGI GARCIA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : PRIVAS (07000), 180 CHEMIN DE LA COTE DU BARON

844 718 148 RCS AUBENAS

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTION DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 18 JUIN 2024

« TROISIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 115 206,99 euros, en intégralité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices. »

**Extrait certifié conforme
Madame Samia GANGI-GARCIA
Gérant**